

Paris, le 4 décembre 2013

3, avenue Victoria
75184 PARIS Cedex 04
Standard : 01 40 27 30 00
Télécopie : 01 40 27 55 77
secretariat_dg@sap.aphp.fr

Point sur l'évolution de l'Hôtel-Dieu

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général de l'AP-HP a eu de nombreux échanges pour faire évoluer la situation de l'Hôtel Dieu afin que chacun puisse y travailler de manière sereine. Ces échanges ont impliqué le président de la CME, les organisations syndicales représentatives et les différentes parties concernées.

Le P^r Carli, directeur du SAMU de Paris et le P^r Riou, chef de service du SAU de la Pitié-Salpêtrière, ont accepté de s'impliquer directement dans la recherche de solutions immédiates, permettant de prendre en compte l'intérêt des patients, dans une recherche de cohérence avec l'ensemble des sites d'urgence.

Le directeur général a eu également des échanges réguliers avec les élus de la Ville de Paris et des arrondissements concernés, ainsi qu'avec l'Agence Régionale de Santé pour tenir compte de leurs attentes.

Sur la base de ces discussions, le directeur général a proposé un processus de travail aux organisations syndicales, comprenant, des décisions immédiates, des perspectives et une méthode pour le projet Hôtel Dieu :

1. Des décisions immédiates

a) Décisions pour le service urgences de l'Hôtel-Dieu

- ré-ouverture du secteur « lits porte » avec renforcement de l'équipe paramédicale à hauteur de 4 IDE ;
- rattachement médical du SMUR de l'Hôtel-Dieu au SAMU de Paris sous la responsabilité du P^r Pierre CARLI ;
- maintien des décisions sur la réorientation des flux pompiers ;
- information sur la possibilité pour les patients d'être accueillis 24 heures sur 24 et de pouvoir bénéficier du plateau technique et de l'imagerie ;
- la salle de l'ex-service de médecine interne reste mobilisable en cas de crise sanitaire grave.

b) Soutien aux services d'urgences de l'AP-HP

- application de la charte d'aval des urgences, adoptée par la commission médicale d'établissement ;
- prise en compte des efforts faits dans la gestion de l'aval des urgences dans la fixation du budget des groupes hospitaliers lors des conférences budgétaires 2014, dans le cadre du dialogue de gestion ;
- enveloppe d'investissement dédié aux travaux et équipements des SAU.

2. Des perspectives pour le projet Hôtel Dieu

a) Ambition médicale pour l'hôpital Hôtel-Dieu

Sur la base du rapport de Jean-Yves Fagon, le projet sera retravaillé, approfondi, enrichi, complété et précisé en tenant compte de ce que :

- le projet du nouvel Hôtel-Dieu est médical et hospitalier ;
- pas d'arrière-pensées immobilières directes ou indirectes dans la définition du projet ;
- abandon de la contrainte liée au projet d'installation du siège de l'AP-HP dans les locaux de l'Hôtel-Dieu, pour permettre de consacrer, si le projet le nécessite, l'ensemble des locaux à des activités au service des patients.

b) Méthodologie du projet pour l'Hôtel Dieu

- association des partenaires sociaux aux différentes phases du projet ;
- mise en place d'un comité de dialogue et renforcement de l'équipe projet dans les prochaines semaines.

c) Maintien des transferts déjà organisés pour ne pas déstabiliser

- poursuite du processus engagé devant conduire à ce que l'activité d'oncologie et l'hospitalisation en diabétologie soit désormais réalisée à l'hôpital Cochin ;
- respect des orientations prises en matière de psychiatrie.

d) Mandat de l'équipe projet

- garder la vocation hospitalière de l'Hôtel-Dieu dans un partenariat renforcé notamment avec les quatre Universités qui ont donné leur accord pour être associées au projet.

e) Statut de l'Hôtel-Dieu

- organisation à la mi-décembre 2013 d'une séance de travail pour que le nouveau cadre puisse être soumis aux différentes instances en janvier 2014, en examinant comment l'hypothèse d'un détachement du groupe hospitalier HUPC peut servir l'ambition du projet.



Martin HIRSCH